



Questions générales au sujet des assureurs

Par **psinit**, le **19/04/2011** à **12:07**

Bonjour,

J'ai quelques questions d'ordre général. J'ai l'impression que mon assureur me raconte des choses pas franchement vraies afin d'aller dans le sens qui l'arrange, j'aimerais donc bien avoir qq réponses aux questions suivantes :

- Une voiture qui reste chez moi dans mon jardin doit-elle être assurée? si non, est ce une raison pour résilier son contrat ou doit-on attendre la fin du contrat?
(j'ai racheté une voiture, assurée ailleurs, c'est pourquoi cette voiture ne roule plus)
- Suite à des modifications de contrat, j'ai eu des frais de modification, sans qu'on m'en ait averti, sans que je puisse trouver l'information dans mes contrats. Est ce légal?
- Ces modifications doivent donner lieu à un remboursement de la part de mon assureur (diminution du coût du contrat), il y a-t-il un délai sous lequel le remboursement doit être fait?
- La modification d'un contrat modifie-t-elle la date d'échéance de ce contrat?
- Enfin un prélèvement non prévu a été effectué sur mon compte (erreur de la part de mon assureur qu'il a reconnu), prélèvement qui m'a obligé à déplacer de l'argent bloqué afin de ne pas payer d'Agios. Puis je réclamer une indemnisation? Suite au signalement de cette erreur, on m'a dit qu'on allait me rembourser mais le remboursement tarde, j'imagine (peut être à tort) qu'on en profite pour faire un peu de trésorerie. Faire ainsi de la trésorerie est-il légal pour les assureurs?

Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'aider. Ces réponses me permettront de mieux connaître mes droits et pourront m'aider à argumenter face à mon assureur.

Par **alterego**, le **29/04/2011** à **12:24**

Bonjour

Une voiture qui reste chez moi dans mon jardin doit-elle être assurée?

Oui, vous devez être assuré, au moins pour la responsabilité civile.

Si RC seulement songez à retirer la batterie.

Une modification de contrat ne veut rien dire si vous ne nous faites pas savoir la ou lesquelles. Idem pour la date d'échéance.

Pour un "remboursement" il n'y a pas de délai précis et c'est relativement rapide. Le dossier est traité par la Société d'assurances et non pas par l'intermédiaire.

L'assureur ne fait pas de la trésorerie, il gère plusieurs centaines de dossiers/jour pendant que nous ne gérons que le nôtre, d'où une certaine incompréhension de notre part.

Ne voyez pas l'assurance seulement au travers de l'intermédiaire si compétent soit-il. Il n'a pas vocation à tout gérer.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit**[/citation]